RÈGLEMENT TECHNIQUE

GYMNASTIQUE ACROBATIQUE

2023-2024

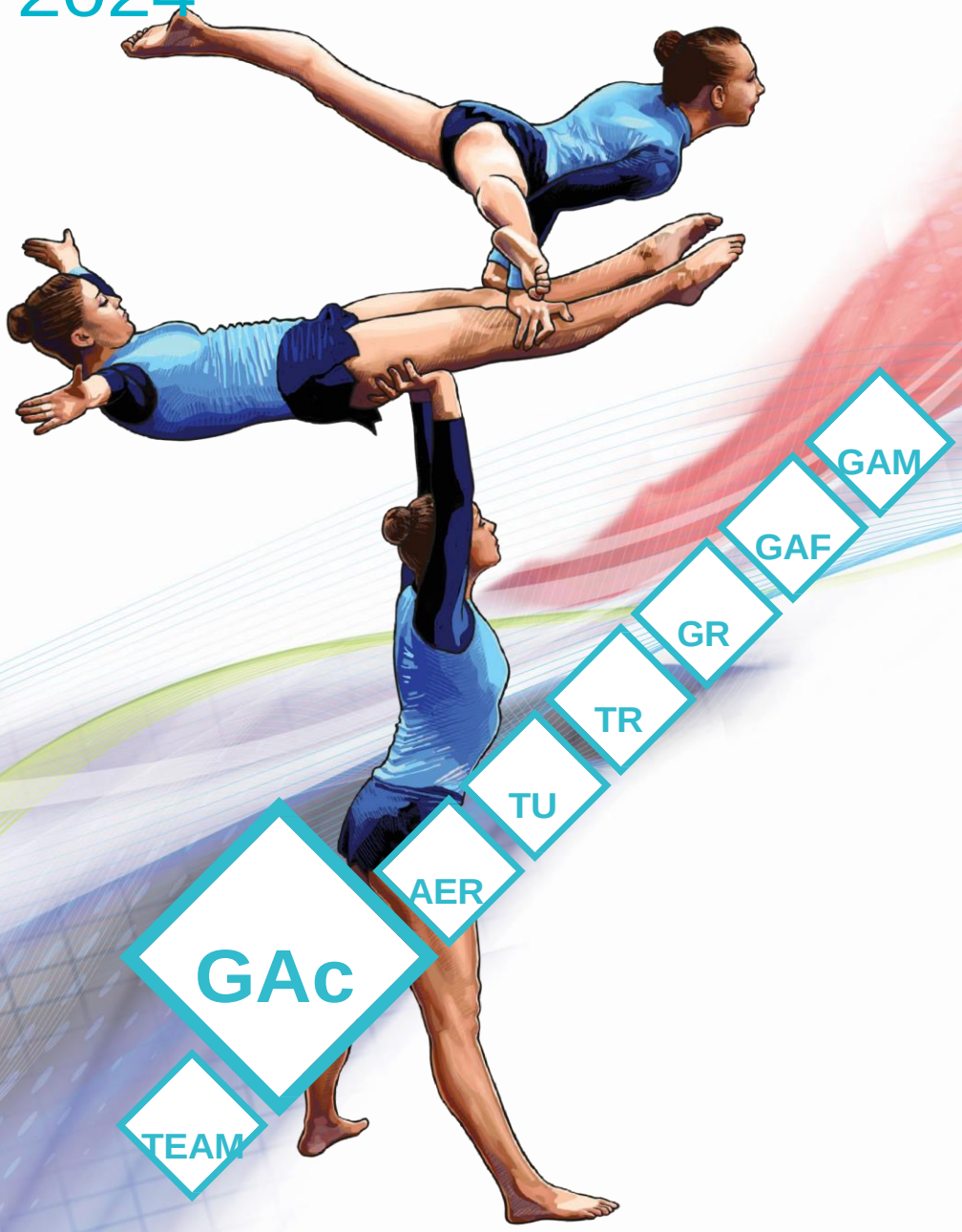

FÉDÉRATION FRANÇAISE GYM

ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.

Sommaire

	Pages
1. **Organisation FFGym**	02
LES NIVEAUX DE PRATIQUE	03
L'ORGANISATION TERRITORIALE	04
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES	06
LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES	07
ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ	08
COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ	10
2. **Organisation Compétitive GAc**	11
TABLEAUX SYNOPTIQUES	12
GÉNÉRALITÉS	14
COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ	18
FÉDÉRAL	20
PERFORMANCE	24
ÉLITE	30
3. **Règlementation générale**	32
GÉNÉRALITÉS	33
MÉDICAL	34
PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS	35
GESTION INFORMATIQUE	37
AUTORITÉS DÉCISIONNELLES	39
GYMNASTES	40
ENTRAÎNEURS	41
JUGES	42

PRÉAMBULE

Les événements compétitifs prévus au calendrier national 2022-2023 ont tous pu être réalisés et l'ensemble des acteurs concernés ont tout mis en œuvre pour en assurer la réussite : gymnastes, entraîneurs, juges, dirigeants et organisateurs.

La saison 2023-2024 s'annonce être dans la continuité de la précédente, avec peu de modifications règlementaires importantes et seulement quelques ajustements au niveau des programmes compétitifs, dans la continuité des évolutions récentes.

Dès le début 2024, la gestion administrative des juges s'intégrera dans la chaîne des outils FFGym et permettra notamment :

- L'engagement des juges et la définition du responsable des Juges dans EngaGym,
- La constitution des jurys dans un nouvel outil OrdoJuge, lié à OrdoGym
- L'ajustement dans ScoreGym le jour de la compétition
- La mise en ligne du carnet de Juge sur un site internet dédié

Après sa mise en place la saison dernière en GAM, GAF et GR, le déploiement des compétitions de proximité se poursuit en TR, GAC, et AER. Ce nouveau format compétitif, novateur en termes de modalités d'organisation et d'évaluation, permet à un large public d'accéder à la compétition.

Nous vous invitons à lire les pages suivantes pour prendre connaissance plus en détail des nouveaux règlements techniques spécifiques à ces disciplines.

Bonne saison compétitive 2023-2024 à toutes et à tous.

1.

Organisation FFGym

p03 LES NIVEAUX DE PRATIQUE

p04 L'ORGANISATION TERRITORIALE

p06 LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

p07 LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES

p08 ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

p10 COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ

LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES		3 BESOINS POUR LA FFGYM
GYMNASTES HAUT-NIVEAU	ÉLITE	Identifier les collectifs France
GYMNASTES CONFIRMÉS	PERFORMANCE	Afficher une gym avec un niveau d'exigence
GYMNASTES DÉBUTANTS / INTERMÉDIAIRES	FÉDÉRAL	Afficher une gym de proximité/accessible

Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE sont deux pratiques distinctes de niveau différent

PERFORMANCE
Gymnastes confirmés

FÉDÉRAL
Gymnastes débutants à intermédiaires

D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités

L'ORGANISATION TERRITORIALE

LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

3 organisations :

- Régions avec fusion et PACA
- Régions sans fusion
- Corse et Outre-Mer

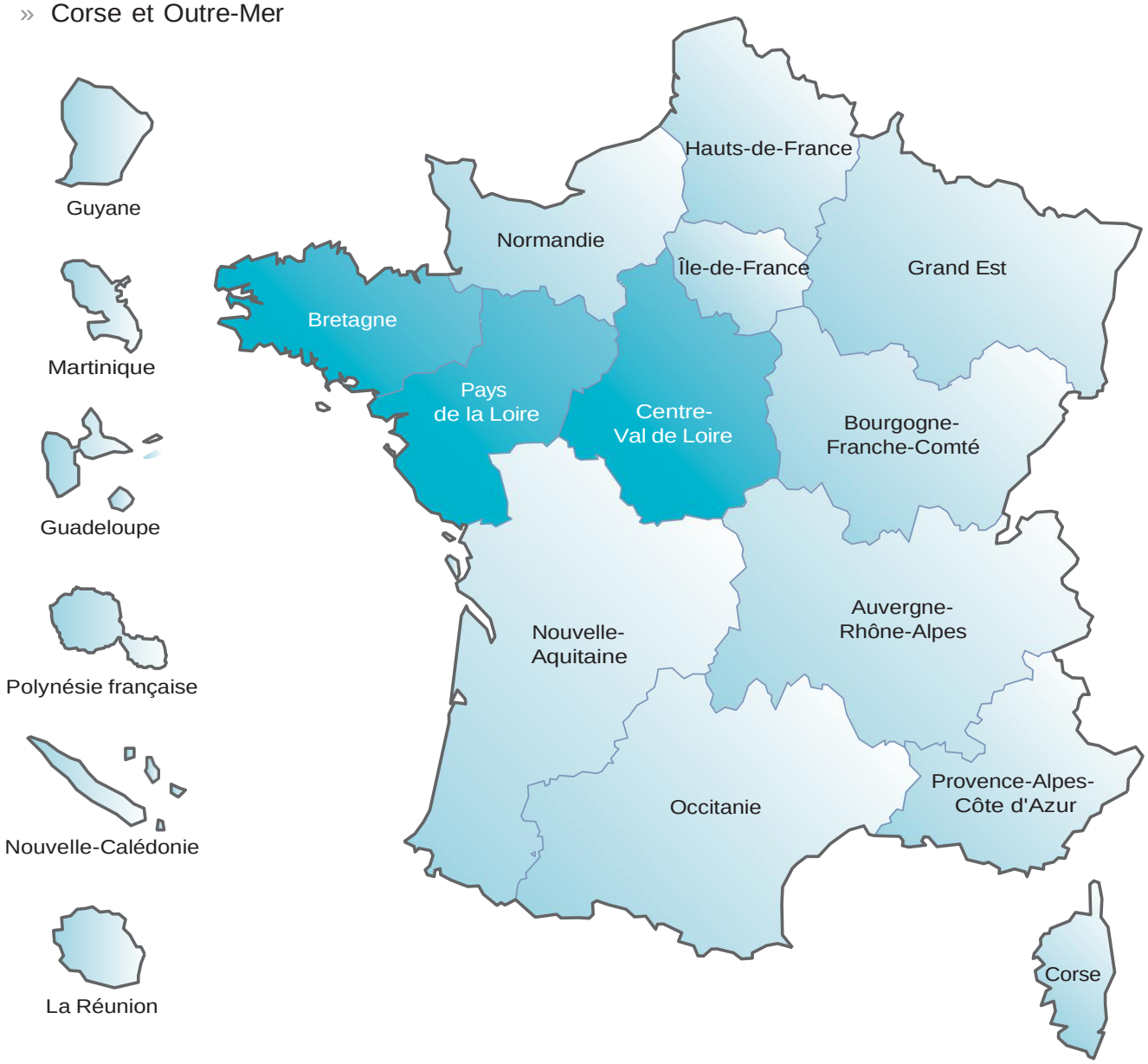

RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA

Périmètre défini par les comités régionaux, selon les orientations fédérales

TR, TU, GAC, AER

RÉGIONS SANS FUSION

Bretagne + Pays de la Loire + Centre Val de Loire

TR, TU, GAC, AER

CORSE ET OUTRE-MER

» Définition des circuits compétitifs en Fédéral et en Performance par les comités régionaux, avec possibilité de regroupement

L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

» 2 inter-régions en AÉROBIC

» Périmètre commun pour TR TU GAc : 5 inter-régions

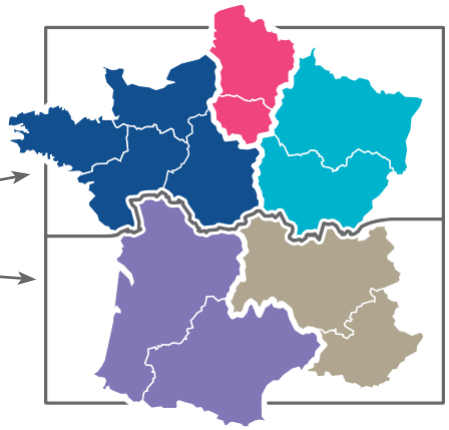

LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA

FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires

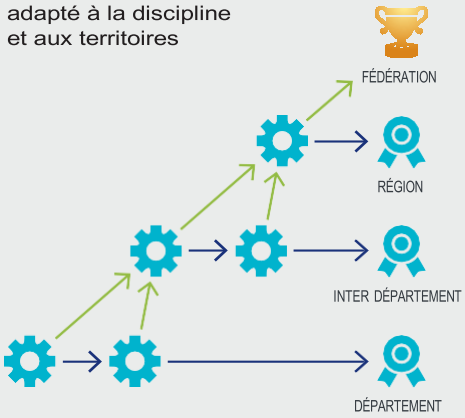

PERFORMANCE

Circuit ou sélective

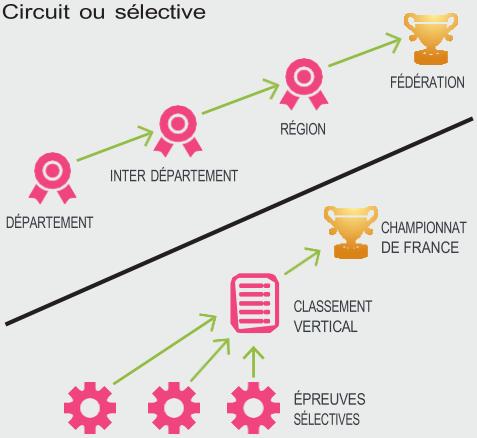

RÉGIONS SANS FUSION

FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires

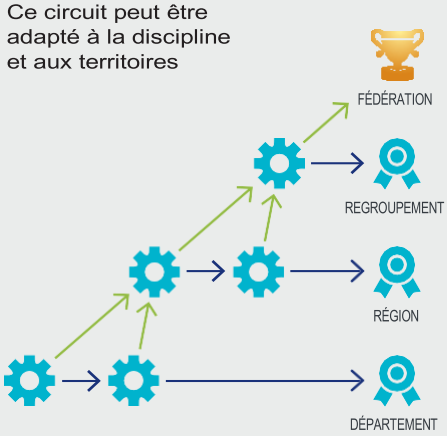

PERFORMANCE

Circuit ou sélective

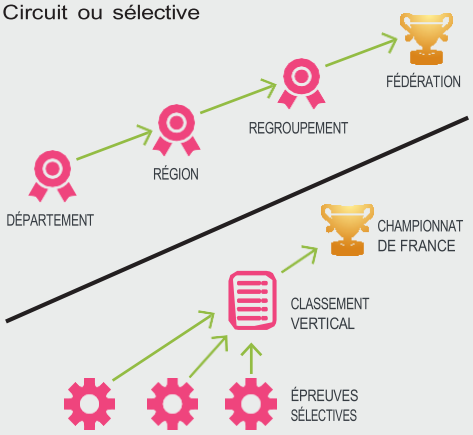

Compétition d'orientation · Épreuve sélective · Finale de l'échelon · Championnat de l'échelon et épreuve sélective · Orientation vers l'échelon supérieur · Maintien à l'échelon actuel

LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun ;
- Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification, les noms génériques des compétitions ;
- Elle détermine la règlementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires ;
- Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, ScoreGym ;
- Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-région ;
- Elle organise les finales nationales.

LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux ;
- Ils définissent le périmètre des inter-départements ;
- Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon ;
- Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département ou région et région ou regroupement ainsi que les quotas de qualification ;
- Ils organisent les compétitions de niveau inter-département ou région et région ou regroupement, ainsi que les compétitions de niveau inter-région qui leur sont confiées ;

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux ;
- Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil ;
- Ils organisent les compétitions de niveau départemental.

*Pour faciliter la lecture du document, le terme **ou** est employé pour mettre en évidence les échelons territoriaux différenciés entre les régions avec fusion + PACA et les régions sans fusion (Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire).*

ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

ACCESS GYM

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clés en mains » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

ACCESS GYM GÉNÉRAL

Le programme Access Gym Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à aider les animateurs/entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus pour les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

ACCESS GYM PAR DISCIPLINE

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes.

Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux gymnastes s'entraînant au moins une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 2 manières différentes :

- En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site www.ffgym.fr.
- En consultation vidéo à partir du site www.ffgym.fr.

ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

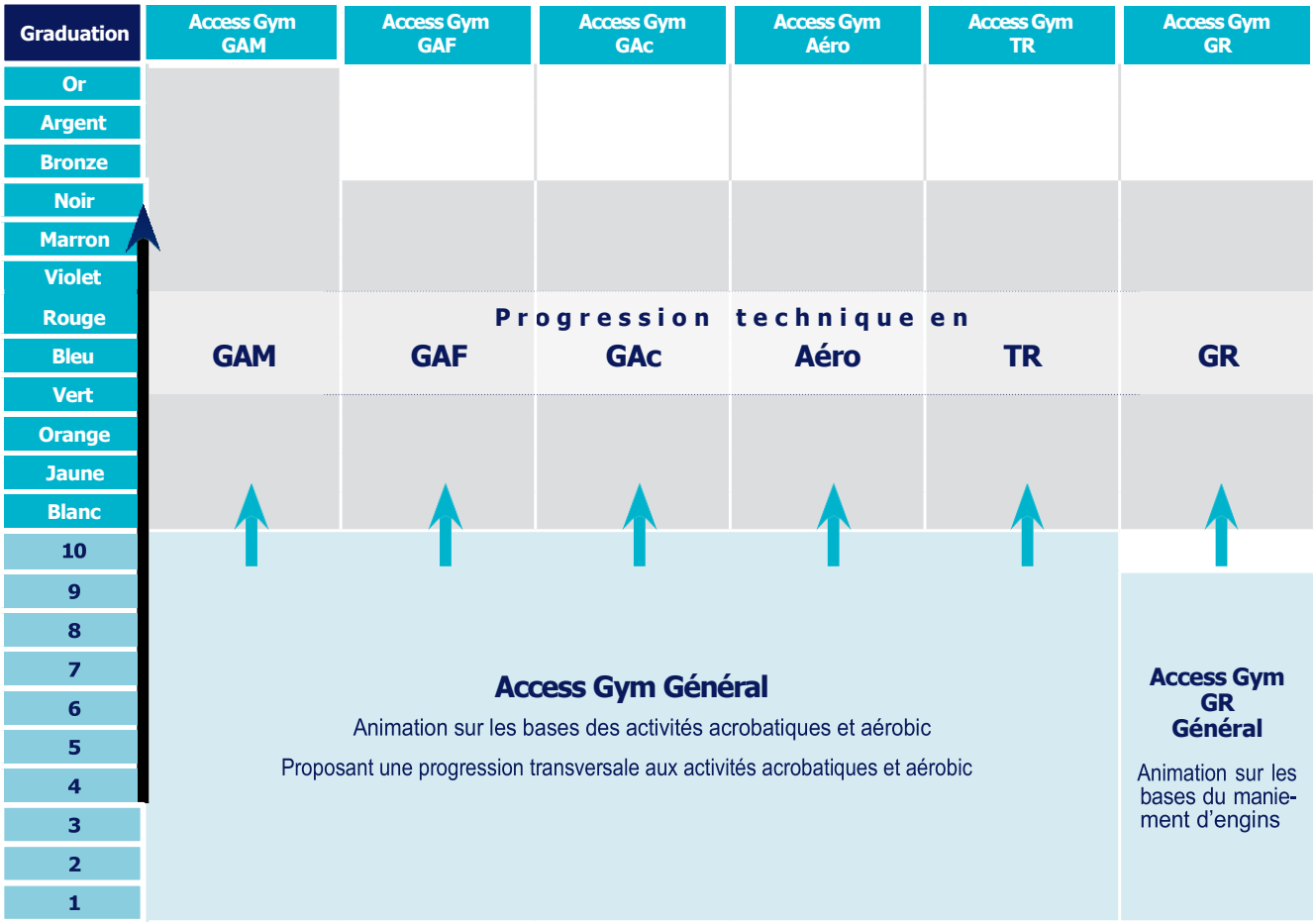

RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité interclubs organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

La rencontre de proximité Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym :

- Access Gym Général et GR Général
- Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement organisé pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général
- Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.

COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ

PRÉSENTATION

Afin de permettre à tous les licenciés dans une discipline de découvrir la pratique compétitive, la fédération met en place les compétitions de proximité. Premier niveau de compétition destiné aux gymnastes débutants ou pratiquant 1 à 2 séances hebdomadaires, ces animations interclubs permettent aux participants d'évaluer les progrès réalisés lors des séances de gymnastique. Le niveau d'exigences et les modalités de participation simplifiées ont pour objectif d'attirer plus de licenciés vers la compétition. L'organisation en proximité permet de diminuer les contraintes liées au déplacement et au temps passé sur le lieu de l'événement.

L'objectif étant l'accession à la compétition de nouveaux pratiquants, une souplesse importante est prévue au niveau du règlement technique :

- Engagement individuel, non lié à un format d'équipe ;
- Organisation simplifiée pour le club d'accueil ;
- Calendrier au choix des organisateurs (clubs ou comités départementaux)

Ces compétitions indépendantes entre elles, sans faire l'objet d'un système de qualification, permettent à des gymnastes de vivre l'expérience de la compétition dans un environnement adapté à leur niveau d'implication dans l'activité.

Au sein des clubs, ces évènements permettent de valoriser et d'associer de nouveaux acteurs tels que les gymnastes, évaluateurs, animateurs, parents.

Le concept des compétitions de proximité étant commun à l'ensemble des disciplines gymniques, plusieurs aspects sont transversaux :

- Public concerné : débutant ou premier niveau de pratique (1 à 2 séquences hebdomadaires) ;
- Condition de participation : être licencié dans la discipline concernée, avec la possibilité de participer dans plusieurs disciplines au cours de la saison selon les spécialités choisies sur la licence ;
- Organisateur : 1 club FFGym avec le soutien possible du comité départemental (communication, scoring) ;
- Notion de proximité : l'échelon de proximité est variable selon les disciplines et le maillage territorial existant ;
- Intégration au niveau de pratique Fédéral ;
- Catégories d'âges concernées : choisies dans chaque discipline, afin de favoriser l'accession à la compétition ;
- Engagement individuel (sauf en GAc) ;
- Programme : orienté sur les fondamentaux de la discipline ;
- Évaluation : pas de diplôme de juge requis pour les évaluateurs. Âgés de 12 ans minimum dans la saison compétitive, ils sont fournis et formés par le club ;
- Modalités d'organisation simplifiées pour les clubs recevant : peu d'exigences en termes de matériel. L'organisation est possible dans un gymnase d'entrainement ;
- Publication des résultats sur le site FFGym : visibilité et valorisation de la pratique de ces gymnastes.

Pour la saison 2023-2024, les compétitions de proximité sont proposées dans tous les territoires pour les disciplines suivantes : GAM, GAF, GR, TR, GAc et AER.

2.

Organisation Compétitive GAc

p12 TABLEAUX SYNOPTIQUES

p14 GÉNÉRALITÉS

p18 COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ

p20 FÉDÉRAL

p24 PERFORMANCE

p30 ÉLITE

TABLEAUX SYNOPTIQUES

PAR UNITÉ

NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE	7 ans 2017	8 ans 2016	9 ans 2015	10 ans 2014	11 ans 2013	12 ans 2012	13 ans 2011	14 ans 2010	15 ans 2009	16 ans 2008	17 ans 2007	18 ans 2006	19 ans 2005	20 ans et +	Formats des unités	Programmes	Finalité
ÉLITE	ELITE							Senior 13 ans et +								Duos F Duos H Duos Mx Trios F Quatuors H	Programme FIG Senior	Championnat de France Elite
						Junior 11 - 19 ans*											Programme FIG 13-19 ans	
				Espoir 9-17 ans (7 ans d'écart max)**													Programme FIG 11 - 16 ans	
			Avenir 8-16 ans (7 ans d'écart max)**														Programme FIG aménagé 11 - 16 ans + éléments	
PERFORMANCE	NATIONALE A				Toutes catégories d'âge (10 ans et +)											Duos F Duos H Duos Mx Trios F Quatuors H	Programme FIG aménagé	Championnat de France Performance
	NATIONALE B			Toutes catégories d'âge (9 ans et +)												Duos F Duos H / Mx Trios F QuatuorsH/Mx	Programme National B	
			8-15 ans													DuoF DuoH/Mx TrioF		
FÉDÉRAL	FÉDÉRALE A	Toutes catégories d'âge (7 ans et +)														Duo Trio Quatuor ***	Programme Fédéral A	Trophée Fédéral
		7-14 ans														Duo Trio ***		
	FÉDÉRALE B	Toutes catégories d'âge (7 ans et +)														Duo Trio ***	Programme Fédéral B	
		7-13 ans														Duo Trio Quatuor ***		

* En catégorie Élite Junior, participation possible pour un/une voltigeur-se de 10 ans avec dérogation accordée par le DTN. La demande doit être adressée à derogation@ffgym.fr

** 7 ans d'écart maximum entre le gymnaste le plus âgé et le plus jeune

*** Formats d'unité pour toutes les catégories du niveau de pratique Fédéral : H, F ou Mx

PAR ÉQUIPE

NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRES	7 ans 2017	8 ans 2016	9 ans 2015	10 ans 2014	11 ans 2013	12 ans 2012	13 ans 2011	14 ans 2010	15 ans 2009	16 ans 2008	17 ans 2007	18 ans 2006	19 ans 2005	20 ans et +	Formats des équipes	Programmes	Finalité
PERFORMANCE	NATIONALE		Nationale 1													5/4/3	Programme par équipe Performance (basé sur les contenus des filières par unité Performance et Elite)	Championnat de France par équipe
			Nationale 2															
			Nationale 3															
FÉDÉRAL	FÉDÉRALE	Toutes catégories d'âge														3/3/2	Programme par équipe Fédéral	FestiGAc

GÉNÉRALITÉS

COMPOSITION DE LA RÉGLEMENTATION TECHNIQUE

DOCUMENTS FFGYM

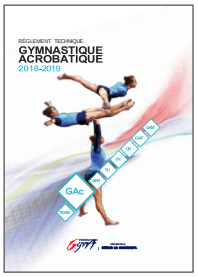

» LE RÉGLEMENT TECHNIQUE

- Organisation générale du système compétitif fédéral (échelons compétitifs, niveaux de pratique)
- Fonctionnement de chaque niveau de pratique (circuit compétitif, catégories d'âge, programmes utilisés)
- Règles propres au déroulement des compétitions (engagements, résultats, palmarès)

» LA BROCHURE DES PROGRAMMES

- Contenu technique de chaque catégorie (nombre de passages, exigences de composition des exercices)
- Modalités d'évaluation et de calcul des notes (coefficient de difficulté, pénalités, mode de départage des ex aequo)
- Grilles d'éléments et clarifications

» LES LETTRES FFGYM

- Uniquement celles de la saison en cours
- Informations propres à la saison en cours (numerus clausus, minima de sélection, dates des compétitions, etc.)
- Modalités d'application des évolutions réglementaires

DOCUMENTS FIG

» LE CODE DE POINTAGE FIG

- Réglementation internationale de la discipline

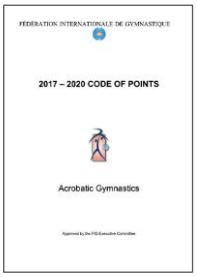

» LES TABLES DE DIFFICULTÉ FIG

- Références et valeurs des éléments collectifs et individuels utilisés par certaines catégories

» LES NEWSLETTER FIG GAc

- Uniquement celles du cycle olympique en cours
- Apportent des précisions sur l'application de la réglementation FIG

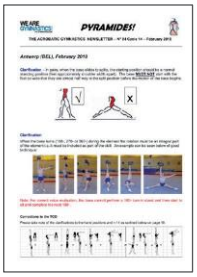

La réglementation technique nationale est complétée par la réglementation FIG. En cas de contradiction entre les réglementations FIG et française, c'est la réglementation française qui prévaut.

LA NOTION D'UNITÉ

» L’unité est une entité compétitive. Ainsi, en compétition, c’est l’unité qui est engagée, notée, classée, et qui obtient titres et sélections. Elle est identifiable par les gymnastes qui la composent, nommés partenaires.

COMPOSITION D'UNE UNITÉ

» L'unité est composée de 2, 3 ou 4 partenaires :

Duo Trio Quatuor

CHANGEMENT DE LA COMPOSITION D’UNE UNITÉ

» Changer l’un des partenaires revient à créer une nouvelle unité :

- L’unité créée ne peut pas bénéficier d’une sélection acquise par l’un des partenaires et doit obtenir ses propres résultats et sélections ;
- L’unité initiale conserve les résultats acquis depuis le début de la saison et peut obtenir des sélections.

» En Fédéral, un comité régional (ou regroupement) peut, jusqu’à l’étape régionale, accorder exceptionnellement le droit à une unité nouvellement constituée d’intégrer le circuit compétitif en cours de saison, directement à l’un des échelons dont il a la charge.

APPARTENANCE D’UN GYMNASTE À PLUSIEURS UNITÉS

» Au cours de la saison, un gymnaste peut concourir avec des unités différentes sur des compétitions différentes (notamment en cas de blessure d’un partenaire).

» Au cours d’une même compétition, un gymnaste ne peut concourir qu’avec une seule unité et dans une seule catégorie, et ce, même si la compétition dure plusieurs jours.

» En cas de sélection possible de plusieurs unités d’un gymnaste aux compétitions nationales, se référer à la rubrique *Sélection aux finales nationales par unité*.

CHANGEMENT DE CATÉGORIE D'UNE UNITÉ EN COURS DE SAISON

Ce tableau ne présente que les changements de catégorie possibles en cours de saison d'une épreuve sélective à une autre. Pour les compétitions par équipe (FestiGAc et Championnat de France par équipe) voir la règlementation spécifique à chacune de ces compétitions.

CHANGEMENT DE NIVEAU DE PRATIQUE

- Il n'est pas autorisé.
- Cependant, la montée/descente entre la filière Nationale A et la filière Élite d'une sélective inter-régionale à l'autre est possible, sur dérogation accordée par la CNS et la DTN. Cette demande devra être adressée à marion.limbach-tarin@ffgym.fr

CHANGEMENT DE FILIÈRE AU SEIN DU MÊME NIVEAU DE PRATIQUE

- Possible d'une compétition à l'autre.
- En Fédéral, ce changement est soumis à l'accord du comité régional ou regroupement. La demande de dérogation devra être adressée à la commission régionale GAc compétente.

CHANGEMENT DE CATÉGORIE D'ÂGE AU SEIN D'UNE MÊME FILIÈRE

- Possible en Élite car la catégorie n'est pas imposée par l'âge des partenaires.

TABLEAU DES MONTÉES

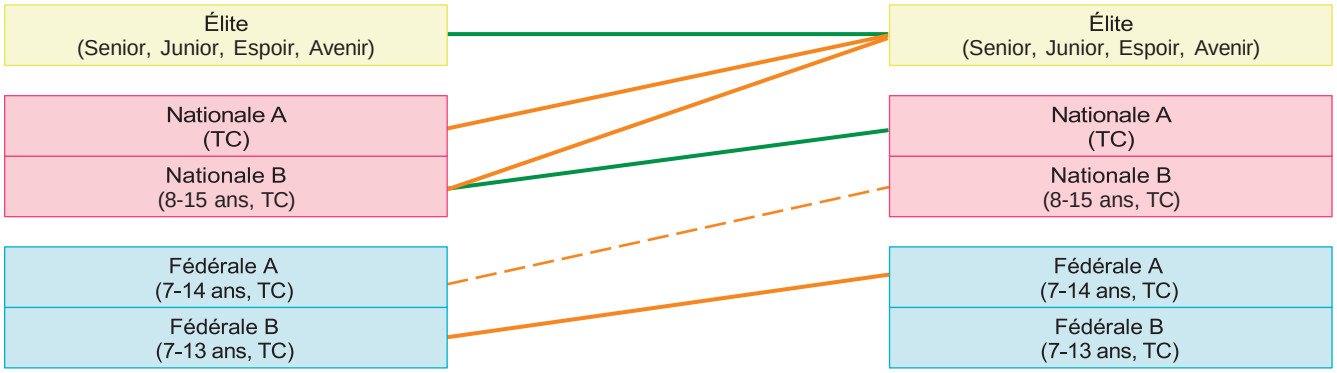

- Montée possible
- Montée soumise à dérogation (dans le respect de la cohérence des catégories)
- Montée soumise à dérogation CNS ; son acceptation empêche le retour en filière fédérale et l'accès éventuel au Trophée Fédéral.

TABLEAU DES DESCENTES

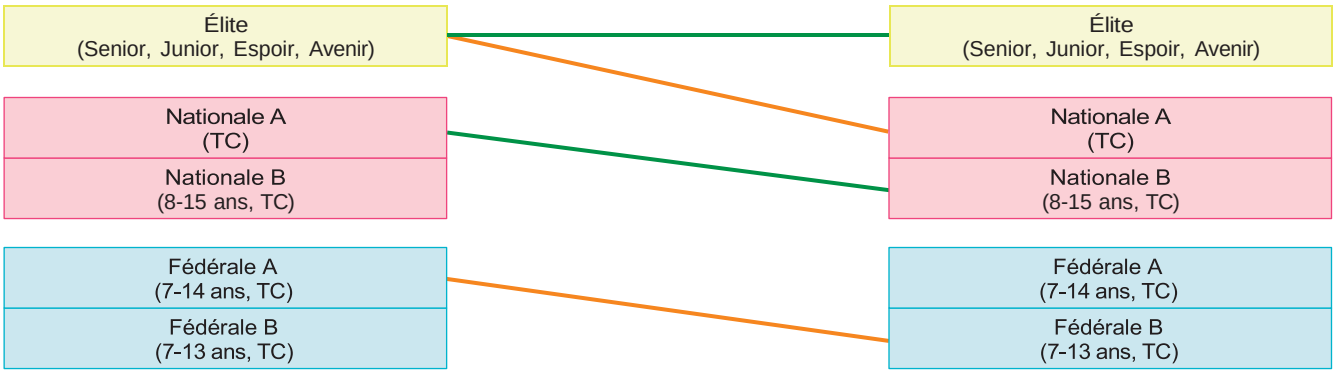

- Descente possible
- Descente soumise à dérogation (dans le respect de la cohérence des catégories)

SÉLECTIONS AUX FINALES NATIONALES PAR UNITÉ

» La CNS et la DTN établissent la liste des unités sélectionnées pour chaque finale nationale.

» Ces listes sont publiées à l'issue de la dernière épreuve sélective et la sélection d'une unité en finale nationale n'est effective que lorsqu'elle figure sur l'une de ces listes.

» Un gymnaste ne peut être sélectionné qu'à la finale nationale d'une seule catégorie, et avec une seule unité.

» Si une unité remplit les critères de sélection de plusieurs catégories, alors seule la sélection dans la catégorie la plus haute, selon la hiérarchie des catégories, est retenue.

» Si plusieurs unités d'un gymnaste remplissent les critères de sélection de leur catégorie respective, alors seule l'une de ces sélections sera retenue après étude par la CNS.

» La CNS et la DTN se réservent le droit de procéder à des rattrapages de sélection lors de l'établissement des listes et après leur publication.

» La DTN se réserve le droit de sélectionner en filière Elite des unités du collectif France.

SÉLECTION ET PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES PAR ÉQUIPE

» Un gymnaste ne peut participer qu'à une seule compétition nationale par équipe.

» La CNS et la DTN établissent la liste des clubs sélectionnés au Championnat de France par équipe.

» Les interdictions de participation et les modalités de participation propres à chaque compétition par équipe (FestiGAc et Championnat de France par Equipe) sont à retrouver dans les chapitres spécifiques correspondants de ce document.

COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ

Règlement technique	
Gymnaste autorisés(ées) à participer	Licenciés(ées) FFGYM dans la discipline concernée
Catégories d'âges	7-13 ans ou toutes catégories d'âge (7 ans et +) Si tous les partenaires de l'unité ont entre 7 et 13 ans, interdiction pour l'unité de concourir en TC
Interdiction de participation	Interdiction aux unités engagées en catégories Fédéral A et supérieures Interdiction aux gymnastes déjà engagé(e)s dans une catégorie Performance ou supérieure Sur une compétition de proximité, un gymnaste peut appatenir à 2 unités au maximum
Programme compétitif	Programme semi imposé des compétitions de proximité DUOS ou TRIOS mixtes *
Matériel	Praticable ou zone de tapis de 8 mètres sur 8, dynamique ou non.
Musique	Utilisation facultative de la musique. Si utilisation, paroles autorisées dans le respect de l'éthique (absence de paroles à caractère provoquant)
Classement	7-13 ans DUO - 7-13 ans TRIO TC DUO - TC TRIO
Tenue de compétition	Tenue sportive (short, t-shirt ou débardeur, justaucorps, tenue de gymnastique...)
Evaluateurs	12 ans minimum dans la saison compétitive Pas de diplôm&e requis Fournis et formés par les clubs participants (document support = programme compétitif) Attestation de formation par le club (document type FFGym)
Jugement	Les gymnastes ou entraineurs pré-remplissent leur fiche d'éléments (individuels et unités) - Cf. programme Note de Difficulté = somme de la valeur des 4 éléments collectifs présentés et de la valeur des 3 éléments individuels réalisés par chaque gymnaste Note d'Exécution en fonction de critères fournis avec le programme ; notation positive Note de présentation pour le respect de 5 critères de présentation La Note Finale se calcule en additionnant la Note de Difficulté, la Note d'Exécution et la Note de Présentation NF = ND + NE + NP

COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ *(Suite)*

	Modalités d'organisation des rencontres	
Organisation	**Structure organisatrice**	1 club FFGYM
	Structure ressource pour l'organisation	Comité départemental : structure ressource pour l'utilisation des outils informatiques (EngaGym, ScoreGym) - Communique les informations relatives à l'évènement sur le site du Comité Départemental - Publication des résultats sur le site FFGym
	Calendrier	Au choix des clubs organisateurs, sur toute la durée de la saison
	Engagements	Engagym / par unités
	Scoring	Score Gym
	Résultats	Publication obligatoire sur le site FFGYM
	Type de salle	Gymnase d'entrainement ou gymnase polyvalent
	Accueil de public	Selon les possibilités de l'équipement d'accueil (ERP)
Déroulement	**Modalités de compétition**	Période d'échauffement de 30 minutes, puis passage par unité et par catégorie. Organisation des horaires / des ordres de passage en collaboration entre le Club organisateur et le Comité départemental La durée totale de la compétition, palmarès inclus, ne devrait pas dépasser 1h30.
	Palmarès	Diffusion des résultats (classement final) sur le lieu de compétition : - Affichage numérique ou papier - Résultats publiés sur site FFGym à l'issue de la compétition
	Animation de la compétition (Micro)	Pédagogique pour le public : présentation du concept des compétitions de proximité, de la discipline, du système d'évaluation. Musique de fond et système de lecture audio pour les unités qui souhaitent utiliser la musique (organisateur)

FÉDÉRAL

Le niveau de pratique Fédéral comporte deux filières compétitives par unité : Fédérale A et Fédérale B. Toutes deux suivent le même circuit compétitif, dont la finale nationale par unité est le Trophée Fédéral GAc. Par ailleurs, ce niveau de pratique propose une compétition nationale par équipe, le FestiGAc, pour laquelle l'accès est direct.

FILIÈRES FÉDÉRALES A ET B - COMPÉTITIONS PAR UNITÉ

CIRCUIT COMPÉTITIF

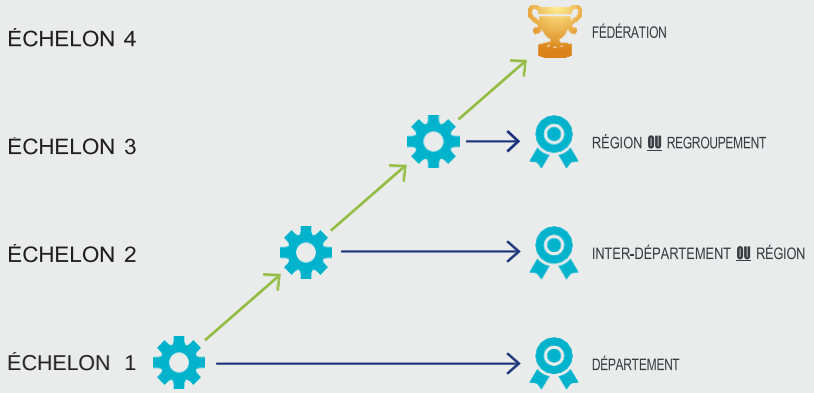

- La sélection à l'échelon supérieur est sur quotas. Ces quotas sont établis par l'échelon supérieur en privilégiant la représentativité de chaque territoire.
- Une finale est organisée dans chaque échelon pour l'ensemble des unités non sélectionnées à l'échelon supérieur et délivre le titre de Champion de l'échelon. Chaque département, région ou regroupement est libre de définir le format de cette compétition.
- Si un échelon organise plusieurs compétitions d'orientation, alors le gestionnaire de cet échelon décide des modalités d'application des quotas d'accès à l'échelon supérieur sur ces compétitions.

FILIÈRES FÉDÉRALES

	Fédérale A		Fédérale B	
Catégories	7-14 ans	Toutes catégories d'âge	7-13 ans	Toutes catégories d'âge
Âges	De 7 à 14 ans	7 ans et plus	De 7 à 13 ans	7 ans et plus
Catégorie d'âge imposée	OUI Si tous les partenaires ont 14 ans ou moins alors l'unité doit concourir en catégorie 7-14 ans		OUI Si tous les partenaires ont 13 ans ou moins alors l'unité doit concourir en catégorie 7-13 ans	
Formats d'unité	Duos (H, F, Mx) Trios (H, F, Mx)	Duos (H, F, Mx) Trios (H, F, Mx) Quatuors (H, F, Mx)	Duos (H, F, Mx) Trios (H, F, Mx) Quatuors (H, F, Mx)	Duos (H, F, Mx) Trios (H, F, Mx)
Programme compétitif	Programme Fédéral A		Programme Fédéral B	
Transmission des cartes de compétition	Remise en salle d'échauffement le jour de la compétition			
Épreuves sélectives	Les compétitions d'orientation du circuit compétitif			
Engagement	Lors de la 1ère compétition du circuit compétitif (département ou inter-département ou région ou regroupement selon le territoire)			
Finale par unité	Trophée Fédéral pour les unités qui atteignent l'échelon national Pour les autres unités, finale du dernier échelon atteint			
Mode de sélection à la finale	Quotas			

MODALITÉS DE SÉLECTION AU TROPHÉE FÉDÉRAL

- Dans chaque catégorie, les unités sont sélectionnées à partir des épreuves sélectives régionales (ou du regroupement) du circuit compétitif Fédéral.
- Toutes les unités entrant dans le quota de leur région (ou regroupement) pour leur catégorie sont sélectionnées au Trophée Fédéral. Les quotas régionaux sont définis dans une lettre FFGym GAc.
- L'Outre-Mer et la Corse peuvent sélectionner au Trophée Fédéral un nombre d'unités défini dans une lettre FFGym GAc, selon les modalités qui leur sont propres.

LE FESTIGAC

ÉQUIPE

Le FestiGAc est une compétition mixte qui accueille des équipes FFG et des équipes UNSS

	Fédérale
Catégories	Toutes catégories d'âges
Âges	7 ans et plus
Effectif	Jusqu'à 3 équipes par club
Formats d'équipe	3/3/2 3 unités au maximum, 2 minimum, 3 unités peuvent présenter leur exercice, les deux meilleurs notes comptent
Programme compétitif	Programme Fédéral par équipe
Calcul de la note d'équipe	Décrit dans la Brochure des Programmes GAc (édition en vigueur)
Niveau des unités présentées	Fédéral
Interdiction de participation	Un gymnaste qui aurait participé au Championnat de France par équipe ne peut pas participer au FestiGAc et inversement
Transmission de la carte de compétition	Remise en salle d'échauffement le jour de la compétition
Engagement	Engagement nominatif direct (pas de sélection)
Matériel	Sauf exception, le praticable utilisé pour le FestiGAc est une surface de tapis de 12x12 m non-dynamique. Dans ce cas, un sur tapis de 200 x 150 x 20 cm est disponible (cf p.34)
Modalités de participation	Tous les gymnastes de l'équipe doivent être licenciés du club qui présente cette équipe Un gymnaste ne peut concourir que dans une seule unité et une seule équipe, que ce soit dans la même fédération ou dans deux fédérations différentes (scolaire et fédérale) Remarque : la composition des équipes UNSS est conforme à la réglementation UNSS, qui peut différer de la règlementation FFGym

MODALITÉS DE SÉLECTION AU FESTIGAC

» Il n'y a pas de sélection, l'engagement est direct.

GYMNASTES AUTORISÉS A CONCOURIR

» Seuls les gymnastes ayant concouru en filière Fédérale ou n'ayant participé à aucune compétition sont autorisés à participer au FestiGAc sur la saison en cours, que ce soit dans une équipe fédérale ou dans une équipe UNSS.

» Un gymnaste ayant participé à l'une des sélectives des filières Nationales A, B ou Élite et non sélectionné au Championnat de France, peut participer au FestiGAc sur dérogation accordée par la CNS et la DTN s'il est contraint de constituer une nouvelle unité pour raison justifiée (blessure, abandon de la part d'un partenaire, etc.). Une demande de dérogation doit être adressée à Marion Limbach-Tarin marion.limbach-tarin@ffgym.fr par le club pour pouvoir l'engager dans son équipe.

PERFORMANCE

GAc

Le niveau de pratique Performance comporte deux filières compétitives par unité : Nationale A et Nationale B. Toutes deux suivent le même circuit compétitif, dont la finale nationale par unité est le Championnat de France GAc.

Par ailleurs, ce niveau de pratique propose une finale nationale par équipe : le Championnat de France par équipe GAc. Il est destiné aux gymnastes des filières Nationales et Élite et possède son propre mode de sélection.

FILIÈRES NATIONALES A ET B – COMPÉTITIONS PAR UNITÉ

CIRCUIT COMPÉTITIF

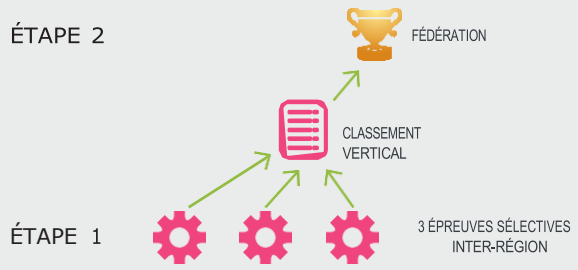

» Une finale régionale ou de regroupement peut être organisée pour les unités non sélectionnées au Championnat de France. Chaque région ou regroupement est libre de définir le format de cette compétition.

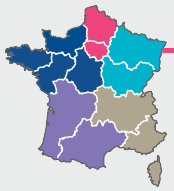

SÉLECTIVES INTER-RÉGIONALES

1 SÉLECTIVE DANS CHAQUE INTER-RÉGION

CHAQUE SÉLECTIVE S'ADRESSE À UN TERRITOIRE ÉGAL À 3 INTER-RÉGIONS : L'ORGANISATRICE ET SES DEUX FRONTALIÈRES

» 5 compétitions sélectives inter-régionales sont organisées, une par inter-région. Un club peut participer au maximum à 3 sélectives : celle de son propre territoire et celles des deux territoires frontaliers prédéterminés.

FILIÈRE NATIONALE B

	Nationale B	
Catégories	8-15 ans	Toutes catégories d'âge
Âges	De 8 à 15 ans	9 ans et +
Catégorie d'âge imposée	OUI Si tous les partenaires ont 15 ans ou moins alors l'unité doit concourir en catégorie 8-15 ans	
Formats d'unité	Duo F Duo H/Mx Trios F	Duo F Duo H/Mx Trios F Quatuors H/Mx
Programme compétitif	Programme National B	
Transmission des cartes de compétition	Remise en salle d'échauffement le jour de la compétition	
Épreuves sélectives	Les 3 sélectives inter-régionales concernant le club	
Engagement	A réaliser pour chaque sélective inter-régionale	
Finale nationale par unité	Championnat de France	
Mode de sélection à la finale	Minima de points et numerus clausus	

FILIÈRE NATIONALE A

	Nationale A
Catégories	Toutes catégories d'âge
Âges	10 ans et +
Formats d'unité	Duos F Duos H Duos Mx Trios F Quatuors H
Programme compétitif	Programme libre FIG aménagé
Transmission des cartes de compétition	Envoi avant chaque compétition
Épreuves sélectives	Les 3 sélectives inter-régionales concernant le club
Engagement	A réaliser pour chaque sélective inter-régionale
Finale nationale par unité	Championnat de France
Mode de sélection à la finale	Minima de points et numerus clausus

MODALITÉS DE SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

» Dans chaque catégorie, un classement national est établi à partir du meilleur résultat obtenu lors des sélectives inter-régionales (appelé classement vertical).

» Dans ce classement, toutes les unités ayant satisfait aux minima de points et qui entrent dans le numerus clausus de la catégorie (sauf Outre-Mer) sont sélectionnées au Championnat de France. Les minima et le numerus clausus sont définis dans une lettre FFGym GAc.

» Pour l'Outre-Mer (ces territoires ne participent pas aux sélectives interrégionales), toutes les unités ayant satisfait aux minima de points lors d'une compétition locale reconnue par la CNS comme compétition sélective sont sélectionnées pour le Championnat de France Performance.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE

	Nationale 1	Nationale 2	Nationale 3
Âges	8 ans et +		
Effectifs	6 à 8 clubs	6 à 8 clubs	6 à 10 clubs
Format d'équipe	5/4/3 5 unités au maximum, 3 minimum, 4 unités peuvent passer à chaque exercice, les 3 meilleures notes de chaque exercice comptent		
Niveau des unités présentées	Performance et Elite		
Interdiction de participation	Un gymnaste qui aurait participé au FestiGAc ne peut pas participer au Championnat de France par équipe, et inversement		
Programme compétitif	Programme par équipe Performance		
Calcul de la note d'équipe	Décrit dans la Brochure des Programmes GAc (édition en vigueur)		
Transmission des cartes de compétition	Envoi avant la compétition, y compris pour les unités engagées en National B		
Engagement	Les clubs sélectionnés doivent engager leur équipe en renseignant la composition de celle-ci		
Modalités de participation	Un club ne peut présenter qu'une seule équipe sur la totalité du Championnat de France par équipe Tous les gymnastes de l'équipe doivent être licenciés du club qui présente cette équipe Le club peut présenter des unités qui n'ont pas participé aux autres compétitions de la saison tant que les compétiteurs remplissent les critères d'âge et de programme de la catégorie correspondante		

ÉTABLISSEMENT DU CLASSEMENT VERTICAL PAR ÉQUIPE DES CLUBS

» Le classement vertical par équipe des clubs (ClaVEC) est réalisé en fin de saison à partir des meilleurs résultats obtenus par les unités sur les sélectives inter-régionales et le Championnat de France.

» Pour ce classement, les règles de calcul propres au Championnat de France par équipe sont appliquées.

MODALITÉS DE SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE

» La sélection se fait d'une saison pour la suivante et non pour celle en cours.

» Sont sélectionnés en Nationale 1 la saison suivante :

- Les clubs classés 1er à 4ème de Nationale 1 ;
- Le club classé 1er de Nationale 2 ;
- Les clubs en tête du ClaVEC et qui ont participé au CDFE de la saison, hors clubs ci-dessus déjà sélectionnés en N1, jusqu'à compléter l'effectif de Nationale 1.

» Sont sélectionnés en Nationale 2 la saison suivante :

- le club classé 1er de Nationale 3 ;
- les clubs en tête du ClaVEC, hors clubs ci-dessus déjà sélectionnés en N1 et N2, jusqu'à compléter l'effectif de Nationale 2.

» Sont sélectionnés en Nationale 3 la saison suivante les clubs en tête du ClaVEC, hors clubs ci-dessus déjà sélectionnés en N1 et N2, jusqu'à compléter l'effectif de Nationale 3.

» Des clubs d'Outre-Mer peuvent participer au championnat de France par équipe en plus des clubs sélectionnés à partir du ClaVEC.

» C'est le club qui est sélectionné sur le Championnat de France par équipe, quelles que soient les unités qui ont permis cette sélection.

» La liste des clubs sélectionnés est publiée dans une lettre FFGym GAc.

UNITÉS FORMÉES LOCALEMENT (UFL)

» Une Unité Formée Localement est une unité dont l'un des partenaires au moins est un Gymnaste Formé Localement.

» En Nationale 1, pour être classée, une équipe doit présenter sur chacune des épreuves au moins 3 Unités Formées Localement.

GYMNASTES FORMÉS LOCALEMENT (GFL)

» Un Gymnaste Formé Localement est un gymnaste qui :

1. a été licencié dans un ou plusieurs clubs affiliés à la FFGym sur la tranche d'âge 7 à 15 ans* pendant 3 saisons consécutives ou non ;
2. et qui a participé à au moins trois compétitions de la FFGym dans la tranche d'âge mentionnée ci-dessus au cours de la période considérée.

» *L'âge est déterminé en prenant pour base le 1er janvier de la saison sportive en cours.

» Afin de vérifier le statut GFL/non GFL de chaque gymnaste, les clubs de Nationale 1 doivent fournir en amont de l'engagement la liste des gymnastes susceptibles de concourir. Les modalités de transmission de cette liste sont précisées dans la Lettre FFGym GAc.

ÉLITE

Le niveau de pratique Élite comporte une seule filière compétitive par unité : la filière Élite. Elle suit un circuit compétitif dont la finale nationale par unité est le Championnat de France Élite GAc.
Il n'existe pas de compétition par équipe spécifique au niveau Élite. Cependant, les unités de la filière Élite font partie intégrante du Championnat de France par équipe GAc décrit par le niveau de pratique Performance.

FILIÈRE ÉLITE – COMPÉTITIONS PAR UNITÉ

CIRCUIT COMPÉTITIF

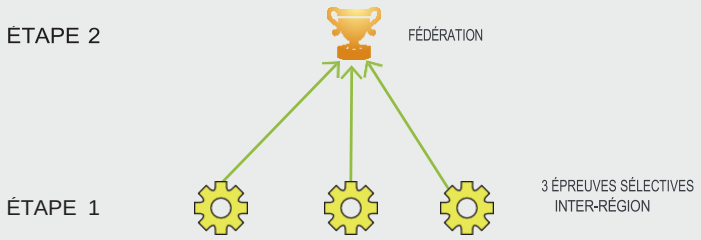

» Une finale régionale ou de regroupement peut être organisée pour les unités non sélectionnées au Championnat de France Élite. Chaque région ou regroupement est libre de définir le format de cette compétition.

SÉLECTIVES INTER-RÉGIONALES

1 SÉLECTIVE DANS CHAQUE INTER-RÉGION

CHAQUE SÉLECTIVE S'ADRESSE À UN TERRITOIRE ÉGAL À
3 INTER-RÉGIONS : L'ORGANISATRICE ET SES DEUX FRONTALIÈRES

» Un club peut participer au maximum à 3 sélectives : celle de son propre territoire et celles des 2 territoires frontaliers prédéterminés.

FILIÈRE ÉLITE

	AVENIR	ESPOIR	JUNIOR	SENIOR
Âges	De 8 à 16 ans (7 ans d'écart maximum entre les gymnastes)	De 9 à 17 ans (7 ans d'écart maximum entre les gymnastes)	De 11 à 19 ans	13 ans et plus
Catégorie d'âge imposée	NON			
Formats d'unités	Duos F Duos H Duos Mx Trios F Quatuors H			
Programme compétitif	Programme FIG 11-16 ans aménagé + éléments	Programme FIG 11-16 ans	Programme FIG 13-19 ans	Programme Libre FIG
Transmission des cartes de compétition	Envoi avant chaque compétition			
Épreuves sélectives	Les 3 sélectives inter-régionales qui concernent le club			
Engagement	A réaliser pour chaque sélective inter-régionale			
Finale nationale par unité	Championnat de France Élite			
Mode de sélection à la finale	Minima de points			

MODALITÉS DE SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE

» Dans chaque catégorie, la sélection est établie à partir du meilleur résultat obtenu lors des sélectives inter-régionales.

» Toutes les unités ayant satisfait aux minima de points de la catégorie sont sélectionnées au Championnat de France Élite. Les minima sont définis dans une lettre FFGym GAc.

» Pour l'Outre-Mer (ces territoires ne participent pas aux sélectives inter-régionales), toutes les unités ayant satisfait aux minima de points lors d'une compétition locale reconnue par la CNS comme compétition sélective, sont sélectionnées pour le Championnat de France Élite.

3.

Règlementation générale

p31 GÉNÉRALITÉS

p32 MÉDICAL

p33 PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

p35 GESTION INFORMATIQUE

p37 AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

p38 GYMNASTES

p39 ENTRAÎNEURS

p40 JUGES

GÉNÉRALITÉS

» Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques, toutes disciplines confondues.

» Cette règlementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.

» Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.

» Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions règlementaires.

» Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, inter-département, région, regroupement, inter-région.

LICENCES

» Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

MUTATIONS

» Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

CLASSEMENT DES CLUBS

» Un classement des clubs sera établit à l'issu de la saison sportive 2023-2024. Les critères appliqués seront : le nombre de licenciés, le Label QualiClub et les labels complémentaires (Baby-Gym et Gym+). Des précisions complémentaires seront mise en ligne dans la base documentaire du site fédéral.

PUBLICITÉ

» Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.

» Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.

» Sont autorisés sans être considérés comme publicité le logo du club ou le nom du club (en entier ou en abrégé) ou le nom de la ville (uniquement en entier).

» Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

EXIGENCES

» Gymnastes et entraîneurs : survêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.

- Surface : au maximum 200 cm^2, libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
- Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.

» Gymnastes : tenue de compétition.

- Surface : au maximum 60 cm^2, fond inclus.
- Toute publicité dans le dos est interdite.

» Ces publicités ne doivent pas être provocantes.

» Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

MODALITÉS

» L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipes / ensembles / formations, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.

» Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFG présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.

RÈGLEMENTATION MÉDICALE

NIVEAU	OBLIGATIONS ET PROCÉDURES
OBTENTION DE LICENCE + FÉDÉRAL	Pour les mineurs » Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. » Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée. » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, ce certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. Pour les majeurs » Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym. » Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée. » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. » Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence. » L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans. Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical. Cette mesure concerne uniquement les licenciés majeurs qui ont conservé leur licence à la Fédération sans année d'interruption. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. » Pour toute pratique de plus de 10 heures hebdomadaires, la commission médicale recommande une visite médicale annuelle.
PERFORMANCE	» Pour les licenciés mineurs et majeurs qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance, présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym. » Le club récupère le certificat et l'enregistre sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat. » Un contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif. Celui-ci est bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.
ÉLITE	» Le certificat médical élite est obligatoire pour la participation aux compétitions listées ci-dessous. » Le certificat médical élite est délivré annuellement avec une validité ne pouvant excéder un an (ou 365 jours). » Il est délivré par un médecin du sport après établissement d'un dossier médical « Élite » qui comprend un certain nombre d'examens et de données. Le descriptif des examens, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site www.ffgym.fr. » Le médecin examinateur peut ajouter tout autre examen qu'il juge nécessaire : il indique sa décision médicale, ses commentaires, date, appose son cachet professionnel et sa signature. Le dossier médical est « confidentiel médical » et ne peut être qu'en la possession du gymnaste ou de ses parents, et / ou des médecins. » À noter que ce certificat médical ne préjuge en aucun cas de l'évolution et de l'aptitude physique et médicale en cours d'une saison. La survenue de contre-indications peut motiver à tout moment une interdiction temporaire ou définitive à la pratique gymnique élite. » En cas de litige le Médecin Fédéral national arrête une décision après avis de la Commission médicale fédérale. » Seuls les gymnastes dont le certificat est enregistré par la fédération sont autorisés à concourir. » PROCÉDURE : • Le certificat doit être envoyé par email à l'adresse certificatmedicalelite@ffgym.fr au plus tard une semaine avant la date de la première compétition pour laquelle le gymnaste doit le fournir. Il doit être dûment complété, en particulier la durée de validité ; • Pour faciliter le classement, nous vous invitons à libeller le fichier de la façon suivante : NOM Prenom.certificatelite (par exemple : DURAND Martine.certificatelite). » COMPÉTITIONS GAc AVEC CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE OBLIGATOIRE : • Compétitions sélectives et Championnat de France de la filière Élite catégories Espoir / Junior / Senior. » Seuls les gymnastes dont le certificat est enregistré par la fédération sont autorisés à concourir. » Pour la catégorie Élite Avenir, le certificat médical de non contre-indication (dans les mêmes conditions que pour les catégories Performance) est exigé.

PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

PALMARÈS

» Lors d'une compétition, toutes les unités accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quel que soit le club d'appartenance des gymnastes les composant. Toutes les unités et tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.

» De l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, le titre de champion ainsi que les places de vice-champion et troisième sont annoncés pour les seules unités dont les gymnastes sont issus du même club, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille.

» Pour les sélections au niveau supérieur de compétition, seul est pris en compte le palmarès sportif.

CAS D'EX ÆQUO

» Les équipes classées ex aequo sont départagées selon la règle pour les départager précisée dans le programme compétitif.

» Les unités classées ex aequo le restent sauf si une règle de départage est précisée dans le programme compétitif de leur catégorie.

» En cas d'ex aequo sur la dernière place sélective pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au Trophée Fédéral) ou lors de l'élaboration des classements pour la sélection aux finales nationales, les unités ex aequo sont toutes sélectionnées.

DÉROGATIONS

» Toute demande de dérogation concernant les JUGES est à effectuer en envoyant un message à l'adresse cnsgac@ffgym.fr. Il convient de préciser la discipline, la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation. Les dérogations sont traitées par le responsable fédéral des juges.

» Toute demande de dérogation concernant la PARTICIPATION AUX COMPETITIONS (engagement, changement de catégorie, demande de changement de territoire, composition d'équipe au FestiGAc etc…) est à effectuer en envoyant un message à Marion Limbach-Tarin (marion.limbach-tarin@ffgym.fr). Il convient de préciser la discipline, la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation. Toute demande de dérogation pour participer à une compétition hors territoire devra être justifiée (examen scolaire, double pratique,…) Les dérogations seront traitées par Marion Limbach Tarin après avis de la Commission Nationale Spécialisée et le membre de la DTN chargé des pratiques compétitives. Dans tous les cas, pour les filières Nationales A, B et Élite, seules 3 participations à des sélectives sont possibles.

CAS DE FORCE MAJEURE

» Pour la filière Élite, si une unité du collectif France est absente le jour d'une compétition sélective en raison de la participation à une manifestation internationale, les notes obtenues lors de cette manifestation peuvent être prises en compte pour sa sélection.

» Le club doit en adresser la demande auprès de la Direction Technique Nationale, au plus tard à la date de forclusion des engagements de la compétition sélective.

CONTRÔLE DES LICENCES

» Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de compétition.

» Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.

» Une vérification de la composition des unités et des équipes est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

CUMUL DE PARTICIPATION

» Un(e) gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne sont pas modifiés pour autant.

ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

» Les unités qualifiées pour une finale nationale sont automatiquement engagées, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre.

» Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :

- forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
- forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire…) ;
- forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (chapitre réglementation à l'adresse des entraîneurs).

ORDRES DE PASSAGE

» L'ordre de passage d'une catégorie est déterminé par tirage au sort.

» Si la catégorie comporte plusieurs exercices, l'ordre de passage peut être différent d'un exercice à l'autre.

SANCTIONS

» En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :

1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, l'unité / l'équipe n'est pas autorisée à concourir.
2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
   - les notes de l'unité / de l'équipe concernée sont supprimées ;
   - le palmarès est actualisé ;
   - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.

» Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

ÉCHAUFFEMENT

» Pour toutes les filières, l'échauffement est réalisé selon des horaires définis par le gestionnaire de compétition.

» Lorsque l'organisateur dispose d'une salle d'échauffement avec un praticable de compétition, un entrainement en salle de compétition pourra être proposé en amont de la compétition. A l'exception du FestiGAc, lorsqu'il n'y a pas de praticable dynamique en salle d'échauffement, un temps de préparation sur le praticable de compétition est organisé par le gestionnaire de compétition.

e-COMPÉTITION

» Dans une situation exceptionnelle et sur décision du Bureau de la structure organisatrice (comité départemental, comité régional, Fédération), une compétition peut se disputer à distance et en vidéo selon les modalités définies dans le protocole fédéral de gestion des e-compétitions

MATÉRIEL

» Pour tous les niveaux de pratique, le matériel compétitif est un praticable dynamique avec une surface d'évolution de 12m x 12m.

» Pour le FestiGAc, le matériel compétitif peut être un praticable non dynamique avec une surface d'évolution de 12m x 12m. Dans ce cas, l'usage d'un tapis de réception d'au moins 200 x 150 x 20 cm est possible. Ce tapis doit être laissé en place pendant toute la durée de l'exercice.

» Pour tous les niveaux de pratique, le matériel gonflable, les moquettes seules et les parquets dynamiques ne sont pas autorisés.

GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

ENGAGEMENTS

» Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.

» Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.

» Tout engagement informatique incomplet d'une unité ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.

» Une date limite nationale est mise en place pour la réalisation des engagements nominatifs des catégories à finalité nationale. Cette date limite est communiquée à toutes les structures via une lettre FFGym GAc.

» La fédération se réserve le droit de ne pas accepter la qualification nationale pour les clubs ne respectant pas la date limite d'engagement nominatif.

» L'engagement du (des) juge(s) est obligatoire. Pour chaque compétition, les modalités d'engagement du (des) juge(s) sont précisées dans le dossier de compétition.

» Il est recommandé aux clubs de s'assurer que la procédure d'engagement du juge respecte bien la date limite (correspondant à celle de l'engagement des gymnastes) et les modalités définies dans le dossier de compétition.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

» Pour les compétitions gérées par les comités départementaux et les comités régionaux, ceux-ci définissent les modalités de règlement des droits d'engagement ;

» Pour les finales nationales :

» La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement ;

» Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition, et avant le début effectif de celle-ci ;

» La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés ;

» La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

» 1ère possibilité : par e-paiement réalisé dans EngaGym.

» 2ème possibilité : par virement bancaire via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.

- Coordonnées bancaires fédérales :
  Banque 10278 Guichet 06076
  Numéro de compte : 00020478104
  Clé : 64
  IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464
  BIC : CMCIFR2A
  Domiciliation : CCM PARIS MAGENTA-GARE DE L'EST
  53 BOULEVARD DE MAGENTA
  75010 PARIS

ENGAGEMENT DES JUGES

» Pour toutes les compétitions, les clubs réalisent l'engagement de leurs juges via l'interface EngaGym.

MUSIQUE

» Pour toutes les compétitions les musiques des exercices doivent être transmises via l'interface DJGym à partir du site www.ffgym.fr.

» Une date limite de transmission peut être indiquée par les gestionnaires de compétition.-

RÉSULTATS ET QUALIFIÉ S

» Le traitement et la collecte des résultats et des gymnastes se font UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral : ScoreGym.

» De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel : ScoreGym dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.

» Ce logiciel de gestion informatique des compétitions est mis à la disposition des gestionnaires de compétition par la FFGym.

» Le document intitulé "ScoreGym - Aspects réglementaires et principes d'utilisation" fait référence pour les modalités de gestion informatique des compétitions, du niveau départemental au niveau national.

PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

» Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel ScoreGym doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFGym.

» Les résultats officiels sont obligatoirement validés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période.

» Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, ou d'unité, le palmarès peut être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.

GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS *(Suite)*

» Les notes et résultats affichés en utilisant l'application Direct'Gym ont un caractère indicatif et ne peuvent pas être considérés comme étant les résultats officiels d'une compétition.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS GAc

» Dès la fin de la compétition, chaque gestionnaire de compétition doit assurer l'envoi des palmarès vers la Fédération par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym.

» En complément, il revient au responsable informatique de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (comité départemental ou régional, responsable des juges, CTS, CTF, DTG, CNS GAc…)

» Un double des résultats sous format .PDF doit être transmis à marion.limbach-tarin@ffgym.fr.

AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, regroupement, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral.

Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION	DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION	RESPONSABLE DU JURY	DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL
» Prépare la compétition » Prend et notifie les décisions règlementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline	» Gère le déroulement de la compétition	» Responsable du jugement et du jury lors de la compétition » Collabore avec le gestionnaire decom pétition pour réaliser l'organigramme des juges	» Représente l'entité organisatrice
» Qualifie les gymnastes/équipes » Gère les réclamations afférentes » Établit l'ordre de passage des compétiteurs » Collabore avec le responsable des juges pour réaliser l'organigramme des juges » Gère les forfaits et les pénalités consécutives » Vérifie en amont les obligations règlementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical…) » Gère les ajustements règlementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble…)	» A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions règlementaires » Décide de la participation des retardataires » Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes) » S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral » Contrôle le respect de la règlementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline…)	» Valide les modifications de la note D sur réclamation » Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des autres juges (tenue, musique, ordre de passage, discipline...) » Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes » Gère le jury et contrôle le respect de la règlementation par les juges (tenue, discipline…)	» Prend les décisions règlementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant » Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe…)

» Dans les pages traitant de la règlementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, 'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :

GC	DC	RJ	DF
Gestionnaire de Compétition	Directeur de la Compétition	Responsable des Juges	Délégué Fédéral

Afin de garantir la protection de l'intégrité physique et psychologique des pratiquants et en accord avec la charte d'éthique et de déontologie et les valeurs et chartes de la Fédération Française de Gymnastique, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent interdire à un/une gymnaste de présenter un élément ou un mouvement non maîtrisé et évalué comme étant dangereux.

RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAc.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et disqualification du gymnaste GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département ou région, 3 points en région ou regroupement, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale RJ
		» fausse présentation DC	» disqualification du gymnaste ou de l'équipe et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 33)	» absence de certificat médical GC DC	» pas d'engagement ou pas de participation GC DF
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» indiscipline caractérisée lors de la présentation » remarques verbales ou faits et gestes déplacés » attitude incorrecte DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : disqualification immédiate et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
		» retard motivé à l'arrivée DC	» à disposition du directeur de compétition DC
		» retard non motivé à l'arrivée DC	» non-participation DC
	» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition	» comportement irrespectueux » utilisation abusive de la magnésie » non-respect des emplacements réservés aux effets personnels DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou de l'unité RJ
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	
MUSIQUE	» fournir un support musical numérique par unité GAc et par exercice (Statique, Dynamique et Combiné). Il est fortement conseillé de prévoir une clé USB avec la musique en format MP3	» musique non fournie à la date indiquée GC DC	» -0.5 pt sur le total de l'unité ou de l'équipe RJ
TENUE DE COMPÉTITION	» les partenaires doivent porter des tenues identiques ou complémentaires » tenue de compétition sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation, y compris la France (pas de nom de pays, pas de sigle, pas de logo et de drapeau) sauf pour les membres de l'équipe de France » pour toutes les filières des précisions sont apportées dans la lettre FFGym GAc » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical	» tenue non réglementaire DC RJ	» application des pénalités spécifiques par le juge arbitre RJ
DIFFÉRENCE DE TAILLE	» la pénalité pour différence de taille n'est pas appliquée pour les compétitions françaises		
PALMARÈS	» tenue de compétition ou survêtement complet du club (haut et bas) pour les compétitions par unité » survêtement complet du club pour les compétitions par équipe	» absence ou tenue incorrecte DC	» absence : disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition) DF » tenue incorrecte : application des pénalités spécifiques
PUBLICITÉ	» voir page 31 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAc.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» amende 50 euros DF
		» fausse présentation DC	» exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés DC » attitude incorrecte RJ	» -1 pt sur le total de l'unité RJ » traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition DF
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition	» forfait non signalé DC	» amende : • Équipe : 200 euros • Unité : 30 euros DF
	» respecter la composition de l'équipe ou de l'unité	» infraction GC DC	» équipe ou unité disqualifiée » entraîneur exclu de la compétition DF
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : -1 pt sur le total de l'unité ou de l'équipe RJ
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS	» exigence de tenue sportive et décente : survêtement complet ou pantalon/legging/ short de sport et tee-shirt/polo de sport, chaussures de sport » pas de débardeur, vêtement de ville (ex : jean) ni de claquettes » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical	» tenue vestimentaire non réglementaire DC	» changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition DC DF
PRESENCE SUR LE PLATEAU	» au maximum sur le plateau de compétition : • 2 entraineurs pour une unité • 3 entraineurs pour 2 unités ou plus d'un même club dans une série	» non-respect DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : -1 pt sur le total de l'équipe et / ou de chaque unité du même club, concourant dans la même série RJ » l'entraîneur supplémentaire est exclu DF
PUBLICITÉ	» voir page 31 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.

RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAc.

DISCIPLINE ET TENUE DES JUGES

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet de juge	» absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo	» amende 50 euros DF » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger
		» fausse présentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente DF selon le niveau de la compétition
NIVEAU	» être du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » être recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
ENGAGEMENT DES JUGES	» Engagement nominatif via EngaGym	» Juge non engagé pour la date limite	» Juge non identifié dans ScoreGym » Carnet de juge en ligne non complété à l'issue de la compétition
ENGAGEMENT POUR LES FINALES NATIONALES	» engagement obligatoire d'un juge licencié dans le club dès lors qu'un juge est exigé pour la compétition » un club a toutefois la possibilité d'engager un juge licencié dans un autre club sous réserve de l'accord de son Président et du responsable national des juges fédéraux	» engagement d'un juge d'un autre club sans accord de son Président et du responsable national des juges	» le juge n'est pas autorisé à juger et est considéré comme étant absent
RJ * DISCIPLINE POUR LES JUGES	» officier lors de la compétition	» absence du juge du club	» amende de 305 euros sinon l'unité ou l'équipe ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) » pour les finales nationales, amende de 305 DF euros par équipe et par jour de compétition pour les unités, sinon l'équipe ou l'unité ne concourt pas (sauf événement exceptionnel)
		» absence du juge convoqué	» indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges, y compris quand une réunion est réalisée en distanciel	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	» 1ère remarque : avertissement » 2ème remarque : exclusion du jury
TENUE POUR LES JUGES	» pantalon et veste noirs ou tailleur pour les femmes, chemise blanche, chaussures noires » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent

* Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui relève du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.

FÉDÉRATION FRANÇAISE GYM

ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.

LETTRE FFGYM

GYMNASTIQUE ACROBATIQUE

2023-2024

FÉDÉRATION FRANÇAISE GYM

ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.

Les lettres FFGym GAc viennent en complément du règlement technique Gymnastique Acrobatique 2023-2024. Cette première édition est une lettre de cadrage, visant à fournir les informations nécessaires à l'organisation compétitive de la saison 2023-2024.

Cette lettre annule et remplace les lettres FFGym éditées pendant la saison précédente. Elle sera complétée par d'autres lettres FFGym GAc en cours de saison.

La brochure 2023-2024 présente les programmes pour le cycle en cours

Sommaire

TABLEAU SYNOPTIQUE 2

CALENDRIERS 3

Compétitions nationales 3
..... 3
Sélectives au Championnat de France 3
..... 3
Sélectives au Trophée Fédéral 3

SÉLECTION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES 4

FestiGAc 4
Trophée fédéral 4
Championnat de France par Équipe (CDFE) 2024 4
Forfait 6
Mode de sélection pour 2025 7

DROITS D'ENGAGEMENT 8

FINALE EN Élite AVENIR 8

PRISE EN COMPTE DES RÉSULTATS INTERNATIONAUX DU COLLECTIF FRANCE 9

JUGEMENT 9

Calcul des notes d'exécution et d'artistique 9
Tolérance des notes 9
Composition d'un jury 9
Jury d'appel 10

Engagement des juges en compÉtition 10

Procédure d'engagement des juges 10
Exigences pour la présentation des juges 11

OBLIGATION DE NOTES POUR LE CLASSEMENT 12

CARTES DE COMPÉTITION 13

Fichier et mode d'emploi 13
Transmission des cartes de compÉtition 13

TENUES 14

Règles générales 14
Complément pour les niveaux Performance et Élite 14

MUSIQUE 15

Musiques avec Paroles 15
Vérification des musiques 15

AMÉNAGEMENT MATÉRIEL POUR LE FESTIGAC 15

DOCUMENTS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES 16

TABLEAU SYNOPTIQUE

NivA1:X13eaux de Pratique	Filières	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et +	Formats d'unité	Programme	Exercices durée	Niveau du juge minimal présenté par le club	Finale nationale par unité				Finalité par équipe	exigence médicale
		2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004 et <					Nom	Etapes sélectives	Minimas	Numerus clausus		
ÉLITE	ÉLITE							Senior 13 ans et +								Duo F Duo H Duo Mx Trio Quatuor	Programme FIG Senior	Statique 2'30" Dynamique 2' Combiné 2'30"	4	Championnat de France Elite	Les 3 sélectives inter-régionales qui concernent le club	Duo F: 71 pts Autres : 71,5 pts	Pas de numerus clausus	Championnats de France par équipe	certificat médical élite
						Junior * 11 - 19 ans											Programme FIG 13-19					Duo F: 69 pts Autres : 69,5 pts			
				Espoir ** 9 - 17 ans (7 ans d'écart max)													Programme FIG 11 - 16	Statique 2' Dynamique 2'	3			46,5 pts			
			Avenir ** 8 - 16 ans (7 ans d'écart max)														Programme FIG 11 -16 aménagé + éléments	Combiné 2'30" + éléments 1'15"	3			27 pts			certificat médical d'absence de contre-indication obligatoire
PERFORMANCE	NATIONALE A				Toutes catégories d'âge (10 ans et +)											Duo F Duo H Duo Mx Trio Quatuor	Programme FIG aménagé	Statique 2'30" Dynamique 2'	3	Championnat de France Performance	Les 3 sélectives inter-régionales qui concernent le club	Duo F : 43 pts Duo H : 44 pts Duo Mx 44 pts Groupes : 45 pts	Les 15 premiers du classement vertical de la catégorie		
	NATIONALE B			Toutes catégories d'âge (9 ans et +)												Duo F Duo H & Mx Trio Quatuor H & Mx	Programme National B	Combiné 2'30"	2			Duo et Quatuor : 20 pts Trio : 21 pts			
			8 - 15 ans													Duo F Duo H & Mx Trio						20 pts			
FÉDÉRAL	FÉDÉRALE A	Toutes catégories d'âge (7 ans et +)														Duo Trio Quatuor ***	Programme Fédéral A	Combiné 2'	1	Trophée Fédéral	L'étape régionale	Pas de minimas de sélection	Quotas diffusés aux régions 45 unités max / catégorie	FestiGAc	certificat médical d'absence de contre-indication ou questionnaire de santé
		7 - 14 ans														Duo Trio ***									
	FÉDÉRALE B	Toutes catégories d'âge (7 ans et +)														Duo Trio ***	Programme Fédéral B								
		7 - 13 ans														Duo Trio Quatuor ***									

* En catégorie Élite Junior, participation possible pour un/une voltigeur-se de 10 ans avec dérogation accordée par le DTN. La demande doit être adressée à derogation@ffgym.fr

** 7 ans d'écart maximum entre le gymnaste le plus âgé et le plus jeune

*** Formats d'unité pour toutes les catégories du niveau de pratique Fédéral : H, F ou Mx

CALENDRIERS

COMPÉTITIONS NATIONALES

DATE	COMPÉTITION
04-05 mai 2024	Championnat de France par équipe GAc
10-11-12 mai 2024	Trophée Fédéral GAc
24-25-26 mai 2024	FestiGAc
15-16 juin 2024	Championnat de France GAc

SÉLECTIVES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

DATE	COMPÉTITION
10-11 février 2024	Sélective inter-régionale EST
24-25 février 2024	Sélective inter-régionale OUEST
16-17 mars 2024	Sélective inter-régionale SUD-EST
06-07 avril 2024	Sélective inter-régionale SUD-OUEST
20-21 avril 2024	Sélective inter-régionale NORD

SÉLECTIVES AU TROPHÉE FÉDÉRAL

La date de chaque sélective régionale (ou de regroupement) est définie par le comité régional, au plus tard le 14 avril 2024.

SÉLECTION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES

FESTIGAC

- Il n'y a pas de sélection.
- Les engagements au FestiGAc sont à réaliser durant la période d'engagement précisée dans le dossier de compétition, comme pour chaque finale nationale.

TROPHÉE FÉDÉRAL

- L'engagement des unités est à réaliser à la première étape du circuit compétitif (selon les territoires, il peut s'agir d'une compétition départementale, interdépartementale, régionale ou regroupement), avant la date indiquée par la structure organisatrice.
- Les comités régionaux (ou regroupement) communiquent à la CNS les effectifs de la sélective régionale dès la clôture des engagements de celle-ci. A partir de ces données, la CNS établit les quotas qualificatifs au Trophée Fédéral. Ces quotas sont définitifs et publiés dans une lettre FFGym GAc.
- Les unités classées aux deux premières places des catégories duo et trio, et à la première place des catégories quatuor de chaque sélective régionale sont qualifiées pour le Trophée Fédéral. Les autres places sont attribuées au prorata du nombre d'unités engagées par région (ou regroupement) et par catégorie, dans la limite de 45 unités qualifiées par catégorie (hors clubs d'Outre-Mer)

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE (CDFE) 2024

À la suite de l'édition 2023 du Championnats de France par Equipe et au Classement Vertical par Equipe des Clubs (ClaVEC) 2023, la liste des clubs sélectionnés pour l'édition 2024 a été établie.

Classement vertical des clubs (ClaVeC)

Division Nationale 1	L'UNION SPORTIVE TALANÇAISE ACROSPORT	1er DN1 2023
	OLYMPIQUE ANTIBES JUAN LES PINS GYMNASTIQUE ACROBATIQUE	2e DN1 2023
	CERCLE PAUL BERT RENNES	3e DN1 2023
	GYM TRÉVOUX	4e DN1 2023
	MARLY ACROBAT'CLUB	
	AVANT GARDE ALBERTVILLE	
	UNION SPORTIVE CAGNES GYMNASTIQUE	1er DN2 2023
	NORMANDIE REGROUPEMENT GYMNIQUE ELBEUF	
Division Nationale 2	FEMINA SPORT DE MONACO	
	NEUVILLE GYM	
	LA SAINT-LOUIS DE POISSY	
	BOIS COLOMBES TRAMPOLINE 92	
	COQUELICOT TOULOUSE GYM	1er DN3 2023
	ACRO'SPORT 76 DIEPPE	
	L'OLYMPIQUE GRANDE SYNTHE	
	CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE SIX-FOURNAIS	
Division Nationale 3	UNION SPORTIVE DE CRETEIL GYMNASTIQUE ACROBATIQUE ET TRAMPOLINE	
	SOCIETE DE GYMNASTIQUE DE BRUMATH	
	BELFORT GYMNASTIQUE	
	LYON GR	
	LE STADE PESSACAIS UNION CLUB	
	TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE	
	TEMPO GYM SAINT-SULPICE	
	CAP'ACRO	
Réserve	LA SEREINE DE MONTLUEL	Réserviste 1 DN3
	ENTENTE GYMNIQUE DU FAUCIGNY	Réserviste 2 DN3
	ASSOCIATION GYMNIQUE DE L'ORGE	Réserviste 3 DN3

Des clubs d'Outre-Mer peuvent participer au CDFE en plus des clubs qualifiés. La division nationale dans laquelle ils sont intégrés est déterminée par les résultats du CDF 2023 et des compétitions sélectives Outre-Mer 2023.

Coefficients Championnat de France par Equipe

Les coefficients suivants sont affectés à la note finale des exercices lors du Championnat de France par Equipe et lors des compétitions utilisées pour établir le ClaVeC :

Catégorie	Coefficient
National B 8-15 ans	0,95
National B Toutes Catégories d'âge	0,95
National A Toutes Catégories d'âge	1
Elite Avenir	0,95
Elite Espoir	0,95
Elite Junior	1
Elite Senior	1

FORFAIT

Jusqu'au lendemain de la date de clôture des engagements, si un club déclare forfait en Nationale 3, la CNS propose aux clubs réservistes d'intégrer la Nationale 3 en commençant par les mieux placés dans le ClaVEC.

GYMNASTES AUTORISÉS À CONCOURIR – DN1

- En Division Nationale 1, chaque club doit identifier les gymnastes pouvant faire partie de son équipe (25 gymnastes au maximum) et transmettre à la Fédération Française de Gymnastique la liste correspondante au plus tard le 11 mars 2024, avec pour chaque gymnaste les pièces suivantes :

a. la copie du bulletin d'adhésion au club, datée et signée de l'intéressé, portant la mention de la demande de licence pour la saison en cours ;

b. une copie de la pièce d'identité de chaque gymnaste (carte d'identité ou passeport).

- Tous les gymnastes identifiés par un club doivent être licenciés dans celui-ci à la date de dépôt de la liste et des documents.
- Après vérification de ces documents, une liste fédérale des gymnastes autorisés à concourir en Division Nationale 1 sera publiée le 22 mars 2024. Seuls les gymnastes identifiés dans cette liste peuvent figurer dans la composition de l'équipe et être autorisés à concourir.

MODE DE SÉLECTION POUR 2025

La sélection au Championnat de France par équipe 2025 (CDFE) sera réalisée à partir des résultats du Championnat de France par équipe 2024 et du classement vertical par équipes des clubs (ClaVEC) 2024. Les clubs d'Outre-mer n'apparaissent pas.

Le ClaVEC de la saison en cours est obtenu de la façon suivante :

- Pour chaque unité en Elite ou Performance, le meilleur score de la saison précédente pour chaque exercice (Statique et Dynamique) est retenu (score réalisé lors d'une sélective inter-régionale ou du Championnat de France). Pour les unités ne présentant qu'un combiné, celui-ci sera pris en compte à la place du statique et du dynamique et comptabilisé deux fois.
- Pour chaque club, la combinaison des 5 unités permettant d'obtenir le meilleur score d'équipe est recherchée (se référer à la Brochure des programmes pour le mode de calcul de la note d'équipe et la composition d'une équipe) ;
- Un bonus de 0,5 est ajouté à ce score d'équipe s'il comprend le passage d'un ou plusieurs quatuors.

Une fois ce classement établi :

- Les clubs classés 1er à 4ème de Nationale 1 sont sélectionnés en Nationale 1 ;
- Le club vainqueur de Nationale 2 est sélectionné en Nationale 1 l'année suivante ;
- Les 3 clubs les mieux placés au ClaVEC, qui ont participé au CDFE de la saison précédente, et qui ne sont pas déjà sélectionnés en Nationale 1, sont sélectionnés ne Nationale 1 ;
- Le club vainqueur de Nationale 3 est sélectionné en Nationale 2 ;
- Les 7 clubs les mieux placés au ClaVEC, et qui ne sont pas déjà sélectionnés en Nationale 1 ou 2, sont sélectionnés en Nationale 2 ;
- Les 8 clubs les mieux placés au ClaVEC, et qui ne sont pas déjà sélectionnés en Nationale 1 ou 2, sont sélectionnés en Nationale 3 ;
- Les 3 clubs les mieux placés au ClaVEC, et qui ne sont pas déjà sélectionnés en Nationale 1, 2 ou 3, constituent les réservistes pour la Nationale 3 ;

DROITS D'ENGAGEMENT

COMPÉTITION	UNITÉ (DUO / TRIO / QUATUOR)	ÉQUIPE
ÉLITE Championnat de France de la filière Élite	**50 €**	
PERFORMANCE Championnat de France des filières Nationales A et B Championnat de France par équipe	35 €	50 €
FÉDÉRAL Trophée Fédéral FestiGAc	27 €	44 €

Pour les autres compétitions, les assemblées générales des comités départementaux et régionaux ont le pouvoir de fixer les droits d'engagements de la façon suivante :

- Comité départemental : échelon départemental ;
- Comité régional : échelon interdépartemental et régional.

Pour les compétitions inter-régionales, ainsi que celles organisées au niveau d'un regroupement de comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales, à l'exception des niveaux de pratique Elite et Performance pour lesquels les droits d'engagement sont fixés à 65 %.

FINALE EN ÉLITE AVENIR

Lors du Championnat de France Performance, les catégories Élite Avenir ne réalisent que l'exercice combiné (La série d'éléments techniques n'est présentée que lors des compétitions sélectives, cf. Brochure des Programmes édition septembre 2022).

Toutes les unités réalisent 1 passage de qualification, puis l'effectif en tête selon le tableau suivant réalise 1 passage de finale le même jour :

Effectif en phase qualificative	Effectif en phase finale
12 et plus	8
7 à 11	6
6 et moins	Jusqu'à 4

Pour ce passage final :

- L'ordre de passage est déterminé par tirage au sort ;
- Le score repart de zéro afin d'établir le classement.

PRISE EN COMPTE DES RÉSULTATS INTERNATIONAUX DU COLLECTIF FRANCE

En complément du CAS DE FORCE MAJEURE prévu dans le règlement technique, la DTN se réserve le droit de prendre en compte les notes obtenues à l'international par des unités du collectif France :

- Pour la sélection au CDFE de la saison suivante ;
- Pour le classement du CDFE si une compétition internationale a lieu le jour même ;
- Pour la sélection au CDF si les unités n'ont pas eu l'occasion de participer à des sélectives inter-régionales.

JUGEMENT

CALCUL DES NOTES D'EXÉCUTION ET D'ARTISTIQUE

Nombre de juges	Note d'Exécution (E)	Note d'Artistique (A)
2 ou 3 juges	Moyenne des notes, multipliée par 2	Moyenne des notes
4 ou 5 juges	Moyenne des notes médianes après élimination de la plus haute et de la plus basse, multipliée par 2	Moyenne des notes médianes après élimination de la plus haute et de la plus basse
6 juges	Moyenne des 2 notes médianes après élimination des 2 plus hautes et des 2 plus basses, multipliée par 2	Moyenne des 2 notes médianes après élimination des 2 plus hautes et des 2 plus basses

TOLÉRANCE DES NOTES

Une tolérance d'un écart maximal de 0,3 entre les notes médianes est requise.

Non application de cette règle pour le Championnat de France Elite.

COMPOSITION D'UN JURY

Pour toutes les catégories, le jury se compose de :

- 1 juge arbitre
- 1 à 2 juges à la difficulté
- 1 assistant au juge arbitre pour le chronométrage des exercices (facultatif)
- 2 à 6 juges à l'exécution
- 2 à 6 juges à l'artistique

Le juge arbitre peut poser une note d'Exécution et/ou d'Artistique selon la configuration de la compétition.

Un jury supérieur peut être mis en place lors des compétitions.

JURY D'APPEL

COMPOSITION DU JURY D'APPEL

- Le Directeur Technique National ou son représentant ;
- Le juge arbitre concerné ;
- Trois juges supplémentaires choisis dans le jury pour évaluer chaque exercice.

PROCÉDURE D'APPEL

- Les appels (ou réclamations) doivent être présentés par écrit, signés par l'entraîneur ou le président du club (ou son représentant), immédiatement après l'affichage de la note de l'unité ou de l'équipe en question.
- Chaque appel est accompagné d'un droit de réclamation de 15€ en espèces remis au gestionnaire de compétition.
- La réclamation doit être détaillée et ne peut porter que sur une erreur de calcul (note de difficulté ou score final). Elle ne peut porter que sur les notes de son propre club.
- Les réclamations sont remises au juge arbitre : elles sont refusées si leur contenu ne fait pas référence aux points ci-dessus.
- Après l'enregistrement d'une réclamation, le jury d'appel étudie le problème ; la vidéo peut être utilisée.
- Le jury d'appel enregistre la décision par écrit et la fait signer par le juge arbitre concerné.
- Si la note d'origine donnée par le jury est maintenue, le jury d'appel informe, par écrit, le président du club (ou son représentant). Le gestionnaire de compétition est également informé et garde le montant du droit de réclamation.
- Si la note d'origine est changée, le jury d'appel informe le président du club (ou son représentant). Le gestionnaire de compétition est également informé et restitue le montant du droit de réclamation.
- Les décisions sont sans appel.

ENGAGEMENT DES JUGES EN COMPÉTITION

PROCÉDURE D'ENGAGEMENT DES JUGES

- Déclaration du ou des juges sur EngaGym pour les accréditations.
- Pour toutes les compétitions, les clubs réalisent l'engagement de leur Juge sur l'interface EngaGym.

EXIGENCES POUR LA PRÉSENTATION DES JUGES

Le nombre et le niveau de juges engagés par un club sur chaque compétition dépend des unités et des équipes engagées selon le tableau suivant :

Compétition	Nombre de juges	Niveau minimum		Présence
CHAMPIONNAT DE FRANCE	Si 1 unité engagée : 0 ou 1 juge sinon : 1 ou 2 juges	Elite Senior Elite Junior	4	Pour chaque journée au cours de laquelle le club présente une ou des unités
		Elite Espoir Elite Avenir	3	
		Nationale A		
		Nationale B	2	
TROPHÉE FÉDÉRAL	Selon le jury non nominatif publié avant la compétition*	Fédéral A Fédéral B	1 ou 2***	Pour tous les créneaux prévus dans le jury publié avant la compétition
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE	1 juge	Nationale 1	4	Pour chaque journée au cours de laquelle le club présente une ou des unités
		Nationale 2	3	
		Nationale 3	3**	
FESTIGAC	1 juge*, selon le jury non nominatif publié avant la compétition	Fédéral	1	Pour toute la durée de la compétition
SÉLECTIVES INTER-RÉGIONALES	1 à 2 juges	Elite Senior Elite Junior	4	Pour chaque journée au cours de laquelle le club présente une ou des unités
		Elite Espoir Elite Avenir	3	
		Nationale A		
		Nationale B	2	
ÉTAPES DU CIRCUIT FÉDÉRAL	Défini par la structure déconcentrée organisatrice*	Fédéral A Fédéral B	1	Défini par la structure déconcentrée organisatrice

*Au cours de sa 1ère année de compétition en GAc, un club peut ne pas présenter de juge sur les compétitions de niveau Fédéral **s'il en fait la demande au responsable de chaque compétition.**

**Une dérogation peut être accordée par le responsable national des juges selon le niveau des unités présentées dans l'équipe du club.

*** Un club qui sélectionne 3 unités ou plus sur le Trophée Fédéral doit engager un juge 2

Le prêt de juge, du niveau requis au vu des engagements présentés, est autorisé.

Pour les finales nationales et les sélectives inter-régionales:

- Engagement obligatoire d'un juge licencié dans le club dès lors qu'un juge est exigé pour la compétition ;
- Un club a toutefois la possibilité d'engager un juge licencié dans un autre club sous réserve de l'accord de son Président et du responsable national des juges fédéraux.
- Un juge ne peut représenter qu'un seul club par journée de compétition.

Lors d'une compétition, un club dont le juge est convoqué sur le jury est autorisé à ne pas présenter d'autre juge.

OBLIGATION DE NOTES POUR LE CLASSEMENT

Application de la règlementation FIG concernant les résultats lorsqu'un exercice n'est pas commencé ou pas terminé.

Résumé :

- Une unité qui n'a pas commencé un exercice pendant la compétition pour cause de blessure ou de forfait (lorsque les gymnastes se sont présentés aux juges mais n'ont pas commencé leur exercice) recevra une notification DNS = "Did Not Start" et aucune note ne sera donnée.
- Remarque : une note d'équipe est valide même si une notification DNS est donnée à une ou plusieurs unités de la même équipe.
- Lorsqu'une unité n'a pas terminé une des phases de la compétition après l'avoir commencée, une notification DNF "Did Not Finish" sera donnée comme note finale générale.
- Les gymnastes qui reçoivent un DNS lors de la première phase de compétition, s'ils sont en mesure de concourir, poursuivent sur l'étape suivante de compétition, mais recevront une notification DNF comme total final.
- Aucune qualification individuelle à une étape supérieure de compétition, aucun classement individuel à n'importe quelle phase de la compétition, et aucune médaille ne peuvent être attribués avec une notification DNS ou DNF.

CARTES DE COMPÉTITION

FICHIER ET MODE D'EMPLOI

Le fichier officiel de la carte de compétition est à télécharger sur le site www.ffgym.fr. Seule cette version officielle est acceptée en compétition. Le modèle de carte FIG est toléré pour les compétitions françaises à condition de respecter les catégories françaises (Elite Junior et non 12-18 ans ou 13-19 ans par exemple).

Des tutoriels sur le remplissage de la carte de compétition et sur la lecture des Tables de Difficultés FIG sont disponibles à la même adresse.

Seul un remplissage numérique (textes, dessins et valeurs) est accepté.

Pénalité pour carte remise en retard : 0,3 point par exercice concerné.

TRANSMISSION DES CARTES DE COMPÉTITION

<table>
<tr><th></th><th>Fédéral B</th><th>Fédéral A</th><th>National B</th><th>National A</th><th>Elite Avenir</th><th>Elite Espoir</th><th>Elite Junior</th><th>Elite Senior</th></tr>
<tr><td>Transmission</td><td colspan="3">Remise le jour de la compétition

Cartes imprimées au format A4 paysage
Remise lors de l'échauffement de l'unité ou selon les modalités définies par le gestionnaire de compétition</td><td colspan="5">Envoi 10 jours en amont de la compétition par mail à l'adresse CarteCompetGAC@ffgym.fr

• L'objet du mail doit contenir le nom et le lieu de la compétition (Ex. : Sélective Nord Melun) ;
• Envoyer 1 fichier par unité. Seule une version PDF du fichier au format paysage est acceptée ;
• Le fichier doit être nommé de la façon suivante : catégorie-typed'unité-nom du club-noms de famille des gymnastes
• (Ex : NATC-DuoF-Paris Acro-Dupont Renard)</td></tr>
<tr><td>Modification</td><td colspan="3">Une fois la carte remise aucune modification n'est possible. Toutefois, à la discrétion du juge arbitre, une modification mineure peut être acceptée. Cette demande doit être justifiée (blessure, etc.)</td><td colspan="5">• Avant la date limite : effectuer un nouvel envoi qui annule et remplace la version précédente.
• Au-delà de la date limite : adresser une demande de modification mineure au juge correcteur qui en confirmera l'acceptation ou le refus. Aucun envoi de nouvelle carte modifiée ne sera accepté. La demande doit être adressée selon les modalités suivantes :
  • Par mail à CarteCompetGAC@ffgym.fr
  • Indiquer dans l'objet du mail Modification + nom et lieu de la compétition (Ex : Modification Sélective Nord Melun)
  • La modification doit être décrite dans le corps de mail et non par une nouvelle carte.*</td></tr>
</table>

* Spécificité pour le CDFE : Envoi des cartes des unités engagées en National B 10 jours en amont de la compétition, à l'identique des autres catégories.

TENUES

RÈGLES GÉNÉRALES

- Les partenaires doivent porter des tenues identiques ou complémentaires.
- Les femmes sont en justaucorps ou en académique (avec ou sans manches, bretelles interdites). Les justaucorps à jupette sont également autorisés. Elle doit couvrir la zone pelvienne du justaucorps (on ne doit donc pas voir le bas du justaucorps ni devant, ni derrière) mais ne doit pas tomber au-delà (ce n'est pas une jupe). Le style de la jupette (la coupe et la décoration) est libre mais la jupette doit toujours tomber sur les hanches de la gymnaste (le style «tutu» est interdit). La jupette doit être intégrée au justaucorps (elle ne doit pas pouvoir s'enlever = non amovible).
- Les hommes sont en léotard avec un short de gymnastique ou un pantalon long de gymnastique.
- Les chaussettes et les chaussons de couleur blanche, ou chair ou assortie au pantalon sont autorisés et obligatoires pour les garçons en pantalon.
- Seuls les strappings de couleur blanche ou chair sont autorisés.
- Pour des raisons de sécurité, les bijoux sont interdits, les piercings doivent être recouverts.
- Pour des raisons de sécurité, les vêtements flottants, les accessoires ou ajouts en reliefs ne sont pas autorisés (ex : sequins réversibles).
- Le matériel, tels que les ceintures ou rouleaux de tête qui permettent de faciliter l'exécution des éléments, n'est pas permis.
- Tout soutien exceptionnel, (par exemple une attelle de genou) peut être porté sans pénalité si le club formule une demande avec justification médicale au responsable du jury de la compétition.

COMPLÉMENT POUR LES NIVEAUX PERFORMANCE ET ÉLITE

Les tenues doivent être conformes au Code de Pointage FIG, notamment concernant les pantalons dont la couleur foncée doit être tranchée (art 34.7) et la pudeur des tenues (art 34.9).

COMPLÉMENT POUR LE NIVEAU FEDERAL

Les garçons sont autorisés à porter un short de gymnastique et un tee-shirt **proche du corps**. Dans ce cas, les règles générales citées ci-dessus s'appliquent (complémentarité des tenues, vêtements flottants interdits, etc.).

INSCRIPTIONS SUR LES TENUES DE COMPETITION

Les tenues de compétition comprenant le nom ou sigle du club sont tolérées pour le niveau de pratique fédéral seulement. Aucune autre inscription n'est autorisée.

Pour rappel, le Code de Pointage FIG stipule, à l'article 34.1 p.29, que la tenue des gymnastes doit "compléter le côté artistique des exercices".

MUSIQUE

MUSIQUES AVEC PAROLES

L'utilisation d'une musique avec paroles est autorisée dans tous les exercices de toutes les catégories, dans le respect des précisions du Code de Pointage FIG (art. 33.1).

VÉRIFICATION DES MUSIQUES

Lors des compétitions nationales et des sélectives inter-régionales, les clubs pourront vérifier les musiques reçues par l'organisateur en salle d'échauffement. Cette vérification n'est qu'une écoute et ne donnera pas lieu à un passage d'échauffement en musique.

Lors des compétitions régionales (ou du regroupement), interdépartementales et départementales, cette possibilité dépendra des capacités de la structure organisatrice.

AMÉNAGEMENT MATÉRIEL POUR LE FESTIGAC

Lorsque les exercices sont réalisés sur un praticable non dynamique, l'utilisation d'un tapis de réception est autorisée pour l'un des éléments (voir rubrique MATERIEL p.34 du règlement technique).

Le tapis devra être positionné en début d'exercice avant l'entrée des gymnastes, puis retiré après leur sortie.

Ce tapis :

- Ne peut être déplacé pendant le passage ;
- Ne peut être source de réclamation.

DOCUMENTS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Des documents techniques et pédagogiques concernant la Gymnastique Acrobatique destinés aux entraîneurs et juges sont disponibles sur l'espace MON COMPTE du site Internet fédéral.

À partir du site fédéral www.ffgym.fr se connecter à MONCOMPTE puis compétition / base documentaire / GAc.

Sont téléchargeables à cet emplacement :

- Le modèle de carte de compétition ;
- La version en vigueur du guide de la notation ;
- Les feuilles de notations pour les juges à l'exécution et à l'artistique ;
- Des tutoriels pour remplir les cartes de compétition et comprendre les tables de difficultés ;
- Un tableau récapitulatif des exigences et restrictions du code de pointage pour les exercices libres des catégories NATC / ELJU / ELSE ;